



## Appel à résidence arts plastiques 2024 Luynes (Indre-et-Loire)

La commune de Luynes met en place pour la troisième année une résidence de création en lien avec le patrimoine culturel, bâti et paysager de la commune.

La commune lance un appel à candidatures pour une résidence artistique en arts plastiques de 2 mois qui prendra place entre mars et juin 2024

**Date limite de dépôt : dimanche 6 novembre 2022**

### Présentation de la commune de Luynes

Au cœur du Val de Loire, en Indre-et-Loire (37), la commune de Luynes se situe dans la première couronne de Tours (Tours Métropole Val de Loire) à 15 minutes en voiture du centre-ville de Tours. La commune est accessible en bus depuis la gare de Tours avec la ligne 50 ou 57 du réseau de transport Fil Bleu. Le long de la Loire, Luynes se situe dans le périmètre du Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 30 Novembre 2000 au titre de son paysage culturel. La commune se distingue par ses richesses patrimoniales exceptionnelles et séduit par son cadre de vie préservé et son caractère de « ville à la campagne ».

La commune de Luynes se distingue par ses nombreux monuments remarquables classés : ses halles du XV<sup>e</sup> siècle (classées par décret du 21 octobre 1930), sa maison à pans de bois du XVI<sup>e</sup> siècle (classement par arrêté du 13 décembre 1978), ses vestiges de l'aqueduc romain (classement par liste de 1862), ou inscrits : son château (XIII<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> siècles), l'ancien prieuré de Saint-Venant (XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) et les ruines de la villa-gallo-romaine, le manoir de Malitourne (XVII<sup>e</sup> siècle), la chapelle de l'ancien couvent des chanoinesses (XV<sup>e</sup> siècle), la Mignonnerie (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles). Ces monuments historiques font de ce village un lieu d'histoire et de patrimoine. Les autres éléments typiques et identitaires bâtis de grande qualité créent l'écrin de cet ensemble remarquable.

Les 5242 habitants (population légale 2017 en vigueur au 01/01/2020) de la ville de Luynes vivent sur un territoire d'une surface de 34,17 km<sup>2</sup>, répartis dans un cœur de bourg où se concentre l'identité architecturale spécifique, et une amorce de plateau bâti depuis 1970. Les varennes agricoles et tout le reste du territoire sont constitués de forêts, de maraîchage et de cultures avec un habitat dispersé constitué de demeures, d'anciennes closeries et de fermes.

L'ensemble formé par le château, le coteau, les varennes, l'aqueduc et la Loire a été classé au titre des sites par décret en conseil d'état en date du 4 juin 2018. Le site classé de Luynes compte

parmi les expressions les plus significatives du paysage culturel du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial. L'ensemble forme une composition paysagère saisissante, la silhouette du château sur son promontoire émergeant sans entrave, d'un contexte agricole et naturel préservé. Depuis les coteaux, depuis le val, la levée et le bord de Loire très proches, depuis la rive opposée, des vues permettent la perception de cette organisation typique, dictée par la vallée, et conservée au cours des siècles. La qualité paysagère du site, les éléments patrimoniaux qui le composent lui confèrent un intérêt pittoresque. L'interaction entre le fleuve et l'homme, les formes architecturales qui en ont découlées, font de ce territoire préservé un exemple singulier du patrimoine ligérien, paysage culturel spécifique.

Parallèlement au classement du site, Luynes a candidaté et obtenu en 2015 le label Plan de Paysage décerné par le Ministère de l'Environnement avec quatre autres communes, toutes concernées par le classement de site qui déborde de Luynes (Berthenay, Saint-Étienne-de-Chigny, Saint-Genouph, et Savonnières). Un programme d'actions (communales ou intercommunales) a été établi en associant la population et la société civile sous forme de forums publics et participatifs.

Enfin, pour asseoir tous ces principes de préservation du paysage mais aussi du bâti de façon opposable, traduire et organiser réglementairement les principes de développement territorial par le patrimoine, la commune a prescrit en 2015 l'élaboration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) parallèlement à la mise en révision du P.L.U. Ces deux documents sont entrés en vigueur le 12 avril 2021 après approbation du conseil municipal et du conseil métropolitain. Luynes est désormais reconnue Site Patrimonial Remarquable.

Le P.L.U. et l'AVAP sont consultables sur [luynes.fr](http://luynes.fr). La commune de Luynes a obtenu par ailleurs en début d'année 2020 le label Petite Cité de Caractère®.

### [Le Centre culturel de Luynes](#)

Inauguré le 1<sup>er</sup> octobre 2016, le centre culturel de Luynes est composé de deux espaces : La Grange, salle de spectacle et d'exposition, et la médiathèque. Implanté à l'entrée de la ville, le centre culturel a pour objectif de créer un lieu d'échanges et de partage intergénérationnel dans le centre-bourg.

La salle de spectacle de La Grange peut recevoir jusqu'à 140 personnes assises. Elle accueille la programmation de la saison culturelle élaborée par le service culturel. La saison culturelle pluridisciplinaire propose – de septembre à juillet – à la fois des spectacles (théâtre, musique et jeune public), des expositions, des conférences et des animations. Des séances de cinéma sont organisées 3 à 4 fois par mois, en partenariat avec l'association CINÉ-OFF. La salle est équipée d'un écran et d'une sonorisation Dolby pour le cinéma. La salle d'exposition de 50 m<sup>2</sup> accueille des expositions d'art et de patrimoine tout au long de l'année.

La saison culturelle se veut un trait d'union entre patrimoine et modernité et s'adresse à tous les publics. Ainsi les expositions proposent à la fois de découvrir des éclairages sur des thèmes historiques et patrimoniaux mais aussi les créations d'artistes contemporains.

La programmation pluridisciplinaire propose des spectacles au format plutôt intimiste en accord avec l'esprit du lieu dans les domaines du théâtre et de la musique. La programmation jeune public s'adresse à toutes les tranches d'âge de la petite enfance à l'adolescence. Des séances spécifiques sont organisées également pour la structure multi-accueil, le Relais Petite Enfance, le Pôle enfance - jeunesse, les écoles et le collège.

Des accueils en résidence courte sont organisés régulièrement à La Grange pour soutenir les équipes artistiques régionales dans le domaine du spectacle vivant.

La médiathèque propose une collection de plus de 14 000 ouvrages parmi lesquels se trouvent des livres, des livres lus, des périodiques, des CD et DVD, répartis entre les salles de consultation adultes et enfants, et un espace multimédia avec 6 postes informatiques. L'informatisation des collections permet désormais de consulter le catalogue et réserver les documents en ligne.

La ville de Luynes dispose d'un tissu associatif riche et dynamique dans les secteurs sportifs (Association Sportive Luynoise) et culturel (Association Culturelle Luynoise et Association Musicale de Luynes). Le Festival de Théâtre en Val de Luynes propose l'été une programmation de théâtre en plein air dans les parcs de demeures privées du Val de Luynes.

### Présentation des objectifs de la résidence

Étant engagée dans une démarche de mise en valeur de son patrimoine, la commune souhaite inviter un artiste en résidence à dialoguer avec ce patrimoine culturel, patrimonial et paysager.

Ce projet s'attachera à comprendre le territoire avec son histoire, sa physionomie, la géographie de ses paysages mais aussi à rencontrer les habitants qui l'animent, y travaillent et le font vivre au quotidien.

Ce programme de résidence artistique vise à soutenir la création et à assurer une présence artistique forte sur le territoire, afin de sensibiliser le public le plus large possible à l'art contemporain.

Afin de permettre une familiarisation en profondeur avec le travail artistique, l'accent sera mis particulièrement sur la médiation, notamment sous la forme de rencontres et d'ateliers de pratique artistique avec l'artiste.

La ville de Luynes propose à un(e) artiste plasticien(ne) de poursuivre ses recherches personnelles en lien avec le patrimoine culturel, bâti et paysager de la commune dans le cadre d'une résidence longue de 8 à 9 semaines, qui se tiendra selon les disponibilités de l'artiste entre mars et juin 2024. Une exposition de fin de résidence présentera le travail de l'artiste pendant 4 semaines en juillet 2024.

En concertation avec le service culturel de la ville, des actions culturelles seront développées avec l'artiste pour les publics afin de les sensibiliser à l'art contemporain (rencontres, débats, ateliers, etc.).

Le public visé comprend les publics scolaires (maternelles ou primaires) ou périscolaires (de 3 à 12 ans), les habitants (public familial ou adulte). Le projet est à construire en fonction des appétences et compétences de l'artiste. La commune de Luynes comprend 3 groupes scolaires publics (école maternelle Suzanne Herbinière-Lebert, école élémentaire Louis Pasteur, école élémentaire Albert Camus), 1 école privée (maternelle et élémentaire), ainsi que le collège Lucie et Raymond Aubrac. Le Pôle enfance - jeunesse proposent différents services d'accueil et de loisirs pour les enfants principalement de 3 à 12 ans.

### Modalités de la résidence :

- **Durée** : 8 à 9 semaines (en continu ou discontinu)
- **Période** : à répartir entre mars et juin 2024 (dates précises à déterminer en concertation avec le service culturel)
- **Bourse de résidence** : 2500 € (bourse versée en 2 fois)
- **Frais de production** : Une allocation complémentaire d'aide à la production d'un montant plafonné à 1 500 € sera versée directement à l'intéressé(e) sur présentation de factures.
- **Prise en charge de l'hébergement** : La lauréate / le lauréat résidera dans un appartement qui sera mis à disposition le temps du séjour.
- Les artistes sont tenus d'apporter leurs outils, matériel informatique et matériaux nécessaires à leur travail.
- Être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule seraient appréciés.

### Déroulement de la résidence :

- Un projet personnel à développer pendant deux mois
- Actions de sensibilisation en direction des plus jeunes (scolaires ou accueil de loisirs) et du tout public : dans la limite de 30 % du temps de résidence
- Un projet d'exposition finale présentant le travail de l'artiste en résidence pendant le mois de juillet 2024

### Conditions d'accueil de l'exposition de fin de résidence :

- Un espace d'exposition au centre culturel La Grange (salle d'exposition de 50 m<sup>2</sup> + grande salle de 117 m<sup>2</sup> avec gradins repliés)
- Prise en charge des frais de communication et de vernissage
- Prise en charge de l'assurance de l'exposition
- Aide technique pour le montage et le démontage
- Cession des droits d'exposition à hauteur de 500 €

### Calendrier prévisionnel :

- Dépôt des dossiers au plus tard le dimanche 6 novembre 2022
- Étude des dossiers par le comité de sélection en fin d'année 2022

**Cadre juridique** : Une convention de résidence spécifiant les engagements de la Ville de Luynes et de l'artiste accueilli, sera signée avant le début du séjour.

### Documentation

Découvrez la saison culturelle sur [centre.culturel.luynes.fr](http://centre.culturel.luynes.fr). Histoire de Luynes, de son patrimoine et des monuments historiques sur

- [luynes.fr](http://luynes.fr)
- [tours-tourisme.fr/destinations/luynes](http://tours-tourisme.fr/destinations/luynes)
- [tours-tourisme.fr/ot-tours/principal/voir-faire](http://tours-tourisme.fr/ot-tours/principal/voir-faire)

**Pour aller plus loin...** Rapport de présentation de l'AVAP de Luynes sur [luynes.fr](http://luynes.fr)

## Dossier de candidature

Peuvent faire acte de candidature tout(e) artiste plasticien(ne) francophone résidant en France ou à l'étranger, engagé(e) dans une démarche professionnelle de création. Le(la) candidat(e) doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence de création artistique. L'artiste s'engage à être pleinement disponible pendant au minimum 8 semaines entre mars et juin 2024. L'artiste doit être autonome dans ses déplacements ; la possession d'une voiture et du permis B sont recommandés. L'artiste doit maîtriser l'usage de la langue française. L'artiste s'engage en outre à être présent le jour du vernissage de l'exposition de fin de résidence et pendant toute la durée du montage et du démontage de l'exposition.

## Renseignements administratifs :

Prénom : ..... Nom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse postale : .....

Numéro de téléphone : .....

Adresse électronique : .....

Site internet présentant le travail personnel de l'artiste : .....

.....

N° SIRET : ..... Code A.P.E. : .....

Si affiliation à La Maison des Artistes ou à la Sécurité sociale des artistes auteurs, précisez le

numéro d'affiliation : .....

Permis de conduire :  oui  non Véhicule :  oui  non

Disponibilités pour la période de résidence entre mars et juin 2024 : .....

.....

## Éléments à fournir pour candidater :

1. La fiche de renseignements administratifs dûment complétée
2. Une lettre de motivation et d'intention précisant l'orientation du projet de création envisagé
3. Un *curriculum vitae* présentant le parcours et les expériences (diplômes, cursus, expositions, résidences, publications, etc.)

4. Un dossier artistique synthétique représentatif du travail du candidat (comportant un texte de présentation de la démarche globale de l'artiste et des visuels antérieurs d'œuvres réalisées) au format PDF
  5. Une présentation des pistes d'actions de médiation envisagées en direction des publics
- Les candidatures sont à faire parvenir au format PDF au service culturel de la Ville de Luynes avant le dimanche 6 novembre 2022 par courriel envoyé à l'adresse [culture@luynes.fr](mailto:culture@luynes.fr).

Les dossiers seront examinés par le service culturel de la ville et soumis à un comité de sélection (auquel participeront des élus, des agents techniques de la commune et des personnes qualifiées) qui veillera à la qualité de la proposition artistique et présélectionnera 3 candidatures maximum. Les candidats présélectionnés seront invités à proposer un projet qu'ils présenteront lors d'un entretien avec des représentants de la Ville.

#### Contact :

Pour toute question relative à l'appel à candidature, contactez Claire Barbieux, Responsable du Service Culturel : 02 47 55 56 60 – [culture@luynes.fr](mailto:culture@luynes.fr)

Pour toute question relative au paysage et au bâti, aux classements et label, contactez Julia Jégou-Dufay, Responsable du Service de l'Urbanisme : 02 47 55 35 55 – [urbanisme@luynes.fr](mailto:urbanisme@luynes.fr)